

3) 4) APPROBATION MARCHES par CORRESPONDANCE pour FOURNITURES MEDICAMENT  
à la PHARMACIE de l'HOPITAL ST JACQUES

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Octobre 1953

Mesdames,

Messieurs,

Il reste à régler à divers pharmaciens de la Ville qui, pendant l'année 1952 et à différentes dates, ont fourni à l'Hôpital Saint-Jacques, des médicaments dont le montant, compte tenu des fournitures déjà livrées, dépasse la somme de 250.000 frs CFA.

Ces médicaments ont été achetés sur prescriptions médicales.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les marchés-lettres établis avec les Pharmaciens ci-après :

Mme Marcelle HOARAU, pour la somme de .....	163.665.-
MM. Marcel HOARAU, pour la somme de .....	91.780.-
J. BERTIL, pour la somme de .....	369.795.-
H. DU MESNIL, pour la somme de .....	20.789.-
Max HOARAU, pour la somme de .....	149.653.-

Pour le paiement de ces comptes, les crédits sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours au chapitre LXX bis art.1.1./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.